

## **RESUME : RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR LA SÉCURITÉ DES JOURNALISTES ET DANGER D'IMPUNITÉ**

---

Le présent rapport analyse les 593 décès de journalistes condamnés par le Directeur général de l'UNESCO entre le 1er janvier 2006 et le 31 décembre 2013 et examine plus particulièrement les cas survenus en 2012 et 2013.

2012, au cours de laquelle ont été recensés 123 journalistes tués, est l'année la plus meurtrière pour les journalistes depuis la première édition du rapport en 2008. En 2013, le bilan s'élève à 91 morts, ce qui représente une baisse de 25 % par rapport à 2012. L'année 2013 se classe néanmoins juste après 2012 en termes de nombre de journalistes tués depuis 2008.

Ce sont les « médias traditionnels » qui ont été le plus durement touchés par les agressions meurtrières. Avec 244 décès, les journalistes de la presse écrite ont subi les pertes les plus lourdes (41 %). Viennent ensuite les journalistes de la télévision, dont 154 ont été tués (26 %), et enfin les journalistes de la radio, avec 123 décès (21 %).

La grande majorité des 593 journalistes tués au cours de cette période sont d'origine locale (94 % environ). Près de 94 % des journalistes tués sont des hommes. Néanmoins, dans l'exercice de leur profession, les femmes journalistes sont exposées à des risques spécifiques, dont les agressions sexuelles et le harcèlement sexuel, qui n'apparaissent pas dans les statistiques concernant les journalistes tués.

En général, la région arabe est celle où l'on recense le plus grand nombre de journalistes tués, soit 190 (32 % du total). Ce nombre s'élève à 179 dans la région Asie-Pacifique (30 %), à 123 en Amérique latine et dans les Caraïbes (21 %), à 76 en Afrique (13 %) et à 25 en Europe et Amérique du Nord (4 %).

Depuis que l'UNESCO a commencé à demander des informations pour l'établissement des rapports de la Directrice générale au PIDC, concernant les cas de journalistes tués à partir de 2006 et jusqu'à la fin de 2013, 36 des 62 pays dans lesquels ces cas ont été enregistrés avaient répondu aux demandes de renseignements adressées par la Directrice générale. En termes de nombre de cas, la Directrice générale a reçu des informations concernant un total de 211 cas sur les 593 recensés entre 2006 et l'année 2013 incluse. Sur ces 593 cas, 39 ont été résolus, selon les informations communiquées, ce qui représente 6,6 % du total. Les 172 cas restants (soit 29 %) en sont encore à diverses étapes de la procédure judiciaire. Dans 382 cas (64,4 %), l'UNESCO n'a reçu aucune information.

Selon l'analyse par région, le nombre de cas résolus s'élève à 2 sur 76 en Afrique (2,6 %), à 2 sur 190 (1 %) dans la région arabe, à 12 sur 179 (7 %) dans la région Asie-Pacifique (6,7 %), à 10 sur 25 (40 %) en Europe et à 13 sur 123 (10,5 %) en Amérique latine et dans les Caraïbes.

La période 2006 à 2013 marque en Europe et en Amérique du Nord une tendance générale à la baisse du nombre de journalistes tués chaque année. Les chiffres sont également en recul dans la région Asie-Pacifique depuis le pic de 2009, alors que la région arabe a, elle, subi une forte hausse, le point culminant ayant été atteint en 2012. En Amérique latine et dans les Caraïbes, le

nombre de journalistes tués est en augmentation. Dans l'ensemble, le nombre de journalistes tués en Afrique est resté stable, sauf en 2012 et en 2013, où l'on a pu constater une recrudescence.

Le présent rapport est conforme aux Décisions sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité adoptées par le Conseil intergouvernemental du Programme international pour le développement de la communication (PIDC) à ses 26e, 27e et 28e sessions en 2008, 2010 et 2012. Ces décisions appellent les États membres à « informer le Directeur général de l'UNESCO, sur la base du volontariat, des actions engagées pour mettre fin à l'impunité des responsables et de lui faire part du progrès des enquêtes judiciaires diligentées sur chaque meurtre condamné par l'UNESCO ». Elles prient également le Directeur général de présenter un rapport analytique en s'appuyant sur les condamnations qu'il aura formulées et les réponses des États membres concernés.